



Sainte-Cécile-de-Milton

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 septembre 2025 à compter de 19 heures.

PRÉSENCES:

Mme Ginette Prieur, conseillère siège 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège 4 et M. Pierre Bernier, conseiller siège 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE: M. Sylvain Goyette, conseiller siège 6

M. Michel Larouche, directeur général et greffier trésorier, est également présent.

5 personnes assistent à la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

2025-09-203

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- Modification :
- Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2025-09-204

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2025

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du conseil le rôle d'évaluation pour l'année 2026.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du conseil l'état des revenus et des dépenses d'août 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 1er et le 31 août 2025.

2025-09-205

RAPPORT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES PAR LA DIRECTION

CONSIDÉRANT les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007) adopté comme prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général et greffier-trésorier sur les ajustements aux crédits budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

D'autoriser les ajustements aux crédits budgétaires au 8 septembre pour les comptes et montants présentés :

Dépenses_Total :	+ 52 823\$	Budget	Ajustement	Budget ajusté
Administration générale				
02-110-00-650	Vêtements	1 200	+ 640	1 840
02-140-00-321	Frais de poste	500	+ 206	706
02-140-00-610	Formation, déplacement, repas	0	+ 190	190
02-190-00-422	Assurance municipale	41 000	+ 736	41 736
02-190-00-699	Autres dépenses diverses	1 000	+ 200	1 200
02-190-00-342	CIHM - Centre d'inter. histoire	0	+ 5 000	5 000
Sécurité publique				
02-230-00-455	Immatriculation	495	+ 36	531
Transport routier (incluant voirie)				
02-320-00-310	Frais de déplacement	0	+ 70	70
02-320-00-411	Hon. serv. scientifiques & génie	9 700	+ 20 438	30 138
02-320-00-521	Ent. & réparation - Infrastructures	1 000	+ 123	1 123
02-390-00-522	Entretien & réparation - Garage mun.	5 169	+ 566	5 735
02-390-00-643	Petits outils et équipements	1 000	+ 292	1 292
Loisirs et culture				
02-701-20-331	Téléphone (+ internet parcs)	974	+ 3 000	3 974
02-701-50-230	Assurance emploi	734	+ 350	1 084
02-701-90-635	Entretien & réparation - Jeux d'eau	1 000	+ 976	1 976
Frais de financement				
02-990-00-891	Intérêts emprunt temporaires	0	+ 20 000	20 000
Dépenses_Total :	- 52 823 \$	Budget	Ajustement	Budget ajusté
Administration générale				
02-130-00-413	Comptabilité & Audit	35 429	- 8 500	26 929
02-190-00-412	Services juridiques	16 700	- 5 500	11 200
02-190-00-429	Services professionnels - Autres	30 000	- 10 000	20 000
Sécurité publique				
02-220-01-412	Service - Pompiers - Granby	62 610	- 17 500	45 110
Aménagement, urbanisme et développement				
02-610-00-141	Rémunération	95 479	- 11 323	84 156

Adoptée à l'unanimité

2025-09-206

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE PAVL 2025-2027-VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, le directeur général et greffier-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

QUE le Conseil :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur;
- Reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- Certifie que le directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsque applicable avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

QUE les travaux prévus sont le changement d'un ponceau et du pavage sur le Rang Haut-de-la-Rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-207

APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE la Municipalité appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité

2025-09-208

DIRECTIVE RELATIVE À UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de - 5493 - l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil adopte la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton » jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

QUE cette directive mentionne que la municipalité se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

QUE la Directive de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

QUE cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité;
- Diffusée au personnel de la municipalité;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-209

APPUI AUX RÉGIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME MAISONS CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada*;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en oeuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE la Municipalité appuie la FQM et recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaissance les compétences des gouvernements locaux;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
 - mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
 - minister-ministre@inf.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
 - premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Mme Andréanne Larouche, députée fédérale de la circonscription de Shefford,
 - andreanne.Larouche@parl.gc.ca
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - inf@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - inf@fcm.ca
- M. André Lamontagne, député de Johnson
 - andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

Adoptée à l'unanimité

2025-09-210 **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CRF2500072 - AJUSTEMENT SERVICE INCENDIE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a une entente avec la Municipalité de Roxton Pond concernant le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite au bilan financier de la municipalité de Roxton Pond, une facture d'ajustement a été envoyée pour un montant de 24 489.28 \$ pour le service incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

D'autoriser le paiement de la facture CRF2500072 à la Municipalité de Roxton Pond pour un montant de 24 489.28 \$ taxes incluses, la dépense sera payée à même le surplus.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-211 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2025-54 - ASPHALTE - PARC DES GÉNÉRATIONS ET 3E RANG OUEST**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sont nécessaires au parc des générations (suite aux tranchées faites pour les caméras) et sur le 3e rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions;

Soumissionnaire	Montant
Asphalte solution MJ Inc.	7 563.06 \$
Asphalte Bernier Inc.	9 040.25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

D'adjuger de gré à gré le contrat SCM-2025-54 à la compagnie Asphalte solution MJ Inc. pour un montant de 7 563.06 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense sera assumée par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-212

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2025-55 - ASPHALTE - 1ER RANG EST

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sont nécessaires sur le 1er rang Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions;

Soumissionnaire	Montant
Asphalte solution MJ Inc	14 642.04 \$
Asphalte Bernier Inc.	10 212.65 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

D'adjuger de gré à gré le contrat SCM-2025-55 à la compagnie Asphalte Bernier Inc. pour un montant de 10 212.65 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense sera assumée par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'AOÛT 2025

Le responsable du service de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois d'août 2025, soit:

- 3 - Permis d'addition d'un bâtiment
- 2 - Permis d'agrandissement
- 2 - Certificat d'autorisation - Autre
- 1 - Certificat d'autorisation clôtures et haies
- 1 - Certificat d'autorisation de démolition
- 1 - Permis - Autre
- 2 - Certificat d'autorisation pour piscine
- 5 - Permis de rénovation

Pour un total de 17 permis, d'une valeur totale de 271 425 \$ et un cumulatif annuel de 5 440 809 \$.

2025-09-213

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GRANBY - SOUTIEN FINANCIER POUR OPÉRATION SEPTEMBRE

CONSIDÉRANT QUE le programme *Opération Septembre* soutient chaque année des familles à revenu modeste afin de les aider à assumer les frais liés à la rentrée scolaire, incluant des citoyennes et citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, 181 familles de la région ont bénéficié du programme, permettant à 274 enfants du primaire et 138 du secondaire d'entamer l'année scolaire avec le nécessaire pour réussir;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière a été rendue possible grâce au soutien de Centraide Richelieu-Yamaska, qui a versé 32 880 \$ pour l'édition 2024;

CONSIDÉRANT QUE la participation du Conseil municipal à ce programme permet non seulement de soutenir une mission essentielle, mais aussi de positionner la municipalité comme un acteur engagé dans le bien-être de sa communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE la Municipalité contribue financièrement au programme *Opération Septembre* pour un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-214

APPUI AU PROJET CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO

CONSIDÉRANT QUE le projet de Centre culturel communautaire de Waterloo est porté par la Ville de Waterloo, la Maison de la culture de Waterloo, la Télévision communautaire de Waterloo et les Ateliers Créatifs W;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterloo est le promoteur principal du projet et assumera la responsabilité du futur équipement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'appuie sur deux études indépendantes menées par des firmes spécialisées qui confirment sa faisabilité, sa pertinence régionale et ses retombées économiques et sociales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet à portée régionale vise à améliorer l'accès à la culture, à soutenir les organismes du territoire et la pratique artistique, à favoriser la participation citoyenne et à renforcer le bien-être des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de concertation régionale en émergence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE la Municipalité apporte son appui officiel à la réalisation du Centre culturel communautaire de Waterloo et souhaite que les gouvernements et partenaires soutiennent activement cette initiative porteuse.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-215

DEMANDE FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la campagne Opération Nez rouge Granby-Cowansville est l'occasion idéale d'agir concrètement pour la sécurité routière, en offrant un service de raccompagnement gratuit tout en sensibilisant la population aux dangers de la conduite avec les facultés affaiblies (alcool, drogue, fatigue).;

CONSIDÉRANT QUE du 28 novembre au 31 décembre se tiendra une nouvelle édition. Plus de 40 ans de service;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil permettra non seulement de faire rayonner cette importante mission, mais aussi de positionner notre municipalité comme un acteur engagé dans la sécurité et le bien-être de notre communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE la Municipalité appuie financièrement ladite campagne par une contribution de 250 \$.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : 19 h 16

Heure de fin : 19 h 50

2025-09-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Roy que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 50.

Adoptée à l'unanimité